



Le 22/08/24

## Note d'information CDF 2024/2025

Madame, Monsieur,

Cette épreuve est accessible aux joueuses et joueurs licenciés à la FFB constituant des équipes de 4 à 6 joueurs. L'inscription se fait sur le site FFB en y réglant un droit d'engagement de 72 €.

Du 1<sup>er</sup> tour au 1/4 de finale inclus les rencontres se font sur rendez-vous.

**Les Clubs recevant peuvent demander un droit de table de 12€ par équipe.**

L'entrée en Coupe de France 2024 se fait en fonction de l'IC de l'équipe :

**Toutes les équipes d'IC inférieur à 225 doivent être inscrites au plus tard le 21 octobre 2024**

**Toutes les équipes d'IC de 225 à 400 doivent être inscrites au plus tard le 30 novembre 2024.**

### **TOUR 1 : Indice de Compétition < 225 : Inscription jusqu'au 21 octobre 2024.**

Le 1er tour se déroulera du **23 octobre au 20 novembre 2024**, le match de repêchage avant le 19 décembre.

Les équipes perdantes de la compétition, à l'issue de ce 1er tour participeront, sous réserve qu'elles conservent au moins quatre de leurs membres, gracieusement à la qualification du Trophée de France.

### **TOUR 2 : Indice de Compétition 225 à 391 : Inscription jusqu'au 30 novembre 2024**

Le 2ème tour se déroulera du 21 décembre au 24 janvier 2025, le match de repêchage avant le 3 mars.

Pour ces 2 premiers tours :

- Les équipes les mieux classées peuvent être exemptées, pour les besoins de l'organisation, afin d'obtenir un multiple de 4 dans chaque poule.
- Les rencontres sont déterminées par tirage au sort public « géographique » le comité étant découpé en 2,3 ou 4 poules.
- Les matchs (28 donnes) se jouent au KO. L'équipe gagnante joue le tour suivant.  
L'équipe perdante joue un match de rattrapage.  
Le vainqueur de ce match de repêchage participe au tour suivant, le perdant sort de la compétition

### **TOUR 3 ou cadrage : Indice de Compétition > 392 : Inscription jusqu'au 30 novembre 2024.**

Le 3ème tour se déroulera du 4 mars au 1er avril 2025 en 28 donnes. Sans repêchage.

A partir de ce cadrage inclus, les matchs sont déterminés par **tirage au sort intégral** et se jouent au KO, **sans repêchage**. Seules les équipes ayant gagné leur match de cadrage participent au tour suivant.

**Le 1/4 de finale :** se déroulera, sur rendez-vous, du 3 avril au 2 mai, en 3 segments de 10 donnes,

**Les 1/2 FC et FC :** auront lieu le dimanche 4 mai au BC La grande Motte (3 x 10 donnes)

### **Une équipe déclarant forfait doit en informer le directeur des compétitions :**

Par mail [diane.olivan@wanadoo.fr](mailto:diane.olivan@wanadoo.fr) ou par sms au 06 74 86 19 41.

**Les tirages au sort sont publics :** Les lieux et horaires sont précisés sur le site FFB ou sur le site du comité quelques jours avant. Les dates et l'organisation sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Tableau récapitulatif :

Entrée des équipes	IC	DLI	Tirage au sort	DL match
Tour 1 (28 donnes)	IC<225	Lu 21/10/24	Ma 22/10/24	Me 20/11/24
Repêchage			Je 21/11/24	Je 19/12/24
Tour 2 (28 donnes)	225 ≤ IC ≤ 391*	30/11/24	Ve 20/12/24	Ve 24/ 01/25
Repêchage			Sa 25/01/25	Lu 03/03/25
Cadrage (28 donnes)	IC>392*	30/11/24	Ma 04/03/25	Ma 01/04/25
* Le nb d'inscrits au 30 nov permettra de calculer le seuil d'accès direct au cadrage				
¼ FC (3x 10 donnes)			Me 02/04/25	Ve 02/05/25
1/2 FC et FC (3x10 donnes)	Dim. 04/05/25 à la grande Motte : Tirage au sort 09H45			
Finale de Zone	17 /18 mai : Maison du bridge Aix en Provence 13H le sam.			
Finale Nationale	7 /8 juin à la FFB			

### Les règles :

**Les joueurs en activité professionnelle sont prioritaires pour fixer l'heure des rencontres.**

Si la distance séparant les clubs d'inscription des équipes est inférieure à 60 km l'équipe qui reçoit fixe le lieu de rencontre. Si la distance séparant les clubs d'inscription des équipes est supérieure à 60 km, ces équipes doivent trouver un lieu de match à mi-distance à défaut d'autre accord.

Les équipes sont dans l'obligation de proposer au minimum deux dates, distantes au moins d'une semaine, par période de trente jours. **Faute d'accord, un lieu, une date et un horaire de rencontre seront fixés par le directeur des compétitions.**

**Le gagnant du match doit inscrire le résultat sur le site de la FFB. Pour cela il faut connaître les N° de licences de tous les joueurs ayant disputé le match ainsi que le nombre de mi-temps jouées par chacun.**

**Une équipe déclarant forfait doit en informer le directeur des compétitions :**

Par mail [diane.olivan@wanadoo.fr](mailto:diane.olivan@wanadoo.fr) ou par sms au 06 74 86 19 41.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur des compétitions

Diane Olivan